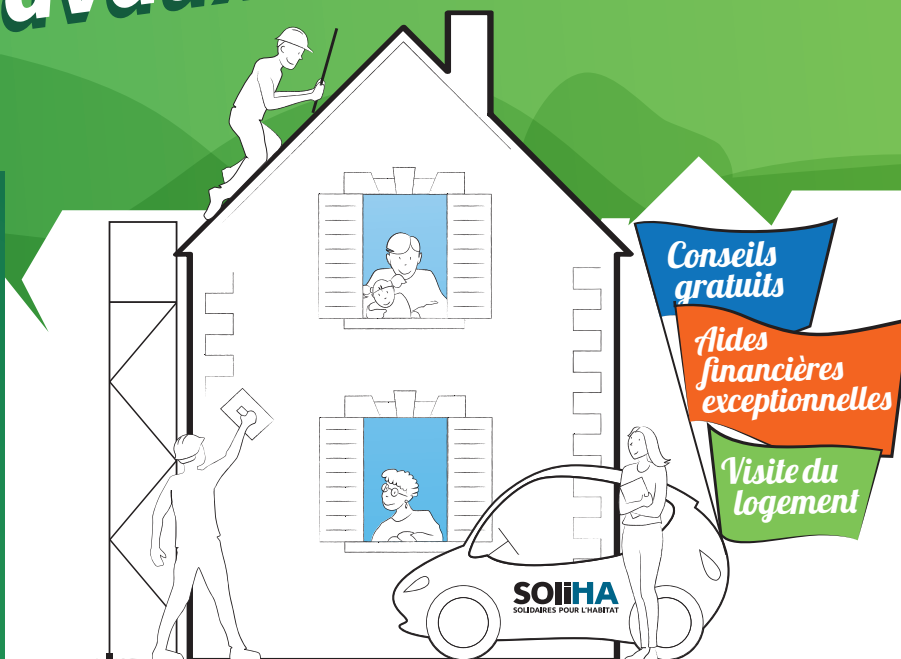


Des aides financières pour vos travaux !

OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Co-financée par la communauté de communes Maine Saosnois

Communes concernées :

Aillières-Beauvoir	Panon
Les Aulneaux	Pizieux
Blèves	Saint-Calez-en-Saosnois
Commerveil	Saint-Cosme-en-Vairais
Contilly	Saint-Longis
Louvigny	Saint-Pierre-des-Ormes
Louzes	Saint-Rémy-des-Monts
Mamers	Saint-Rémy-du-Val
Marollette	Saint-Vincent-des-Prés
Les Mées	Saosnes
Les Mées	Veziot
Neufchâtel-en-Saosnois	Villaines-la-Carelle



Bénéficiez d'aides financières majorées pour améliorer votre logement



Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil départemental, de la Communauté de communes Maine Saosnois et de votre caisse de retraite.

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Le taux des subventions varie de 35 % à 50 % selon la nature de votre projet et les diverses primes et aides complémentaires peuvent vous permettre de financer votre projet jusqu'à 100%.

Le montant des subventions dépend du montant des ressources du foyer.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Le taux des subventions varie de 25 % à 40 % selon les travaux entrepris et la nature du loyer du logement réhabilité.

Vous restez libre de l'attribution du logement mais celui-ci doit être loué pendant 9 ans.

Les locataires de logements conventionnés peuvent bénéficier de l'A.P.L. versée directement au propriétaire.

Profitez de conseils techniques et administratifs pour réaliser vos travaux en toute sérénité



Selon votre situation (âge, autonomie, ressources, projet travaux...), vous pouvez bénéficier d'une assistance gratuite vous permettant de définir le projet le plus approprié à vos besoins et à vos moyens.

DEFINITION DU PROJET

Définition du projet en fonction de vos besoins, vos moyens et des aides disponibles. Élaboration d'un projet de travaux répondant aux normes réglementaires et aux exigences des financeurs.

CONSEILS TECHNIQUES

Recommandation des travaux à entreprendre et estimation. Visite conseil et diagnostics techniques. Analyse des devis.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Information sur les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet. Information sur les aides financières disponibles. Établissement et suivi des dossiers de demande de subvention et de paiement des subventions à l'achèvement des travaux.

PERMANENCES libres, gratuites, sans rendez-vous et sans engagement :

- à Mamers (Communauté de communes, 3 rue Ernest Renan), le 1^{er} lundi du mois de 11h30 à 13h,
- à Neufchâtel-en-Saosnois (Mairie, 3 place Maxime Boisseau), le 3^e jeudi du mois de 10h30 à 12h,
- à Saint-Cosme-en-Vairais (Mairie, 53 bis rue Nationale), le 3^e jeudi du mois de 14h30 à 16h.

Renseignez-vous

☎ 02 43 42 12 72

✉ contact.sarthe@solihha.fr | 47 rue Paul Ligneul 72000 LE MANS

SOIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

